

Accueil des enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie

Ecoles : les élèves sont accueillis sur temps scolaire la semaine du 6 avril

Collèges : les élèves sont accueillis sur temps scolaire la semaine du 6 avril et la semaine du 26 avril

En dehors de cette période, un accueil pourra être organisé par les collectivités.

Liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée

- Tous les personnels des **établissements de santé** ;
- Les **biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes** ;
- Tous les professionnels et bénévoles de la **filière de dépistage** (professionnels en charge du *contact-tracing*, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de **vaccination** (personnels soignants et administratifs des centres de vaccination, pompiers), ainsi que les **préparateurs en pharmacie** ainsi que les **ambulanciers** ;
- Les agents des services de l'État chargés de la gestion de la crise au sein des **préfectures, des agences régionales de santé et des administrations centrales**, ainsi que ceux de **l'assurance maladie** chargés de la gestion de crise ;
- Tous les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants : **EHPAD et EHPA** (personnes âgées) ; **établissements pour personnes handicapées** ; **services d'aide à domicile** (personnes âgées, personnes handicapées et familles vulnérables) ; **Services infirmiers d'aide à domicile** ; **lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé** ; **appartements de coordination thérapeutique** ; **CSAPA et CAARUD** ; **nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus** ;
- Tous les personnels des **services de l'aide sociale à l'enfance (ASE)** et de la **protection maternelle et infantile (PMI)** des conseils départementaux ainsi que les **établissements associatifs et publics, pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS)**, les **services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)** et d'interventions à domicile (TISF) et les **services de prévention spécialisée** ;
- Les **enseignants et professionnels des établissements scolaires**, les **professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant**, les **assistantes maternelles** ou les **professionnels de la garde à domicile**, les **agents des collectivités locales**, en exercice pour assurer le service minimum d'accueil.
- Les **forces de sécurité intérieure** (police nationale, gendarmerie, surveillant de la pénitentiaire)

> [Télécharger la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée \(format PDF\)](#)

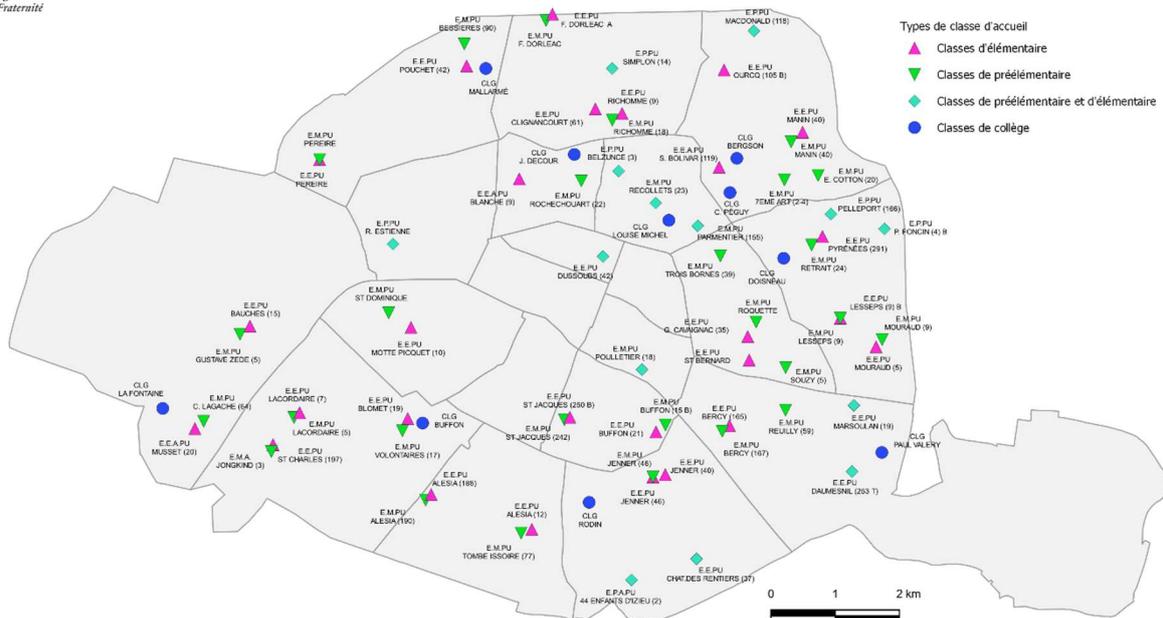
Signalez-vous auprès du directeur de l'école de votre enfant ou du chef d'établissement du collège de votre enfant qui reviendront vers vous pour vous indiquer l'école ou le collège d'accueil.

Les parents concernés doivent se signaler la veille aux directeurs de l'école de leur enfant ou aux chefs d'établissement du collège de scolarisation afin que l'organisation des pôles d'accueil puisse être organisée dans les meilleures conditions. Les enfants sont accueillis sur présentation d'une attestation sur l'honneur de l'absence de toute solution de garde et d'un justificatif attestant de l'appartenance à une catégorie prioritaire (carte professionnelle, attestation de l'employeur, etc.). Ils devront également attester que leur enfant n'est pas symptomatique. S'agissant des enfants identifiés comme cas contact ou dont la classe a été fermée du fait du Covid au cours de la semaine écoulée, ils ne seront admis que sur présentation d'une attestation de réalisation d'un test dans les 72 heures précédant le premier jour d'accueil.

Ecoles et collèges d'accueil



ÉCOLES ET COLLÈGES D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES À LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE (à partir du mardi 6 avril 2021)



Source : Rectorat de Paris - Service Statistique Académique - Bureau SSA1- dernière mise-à-jour le 2 avril 2021

Télécharger la carte en format PDF

Liste des écoles et collèges d'accueil (au 02/04/2021)

Ecoles : POL 42 Dussoubs (75002), POL 18 Poullétier (75004), EM 15B Buffon (75005), EE 21 Buffon (75005), EM 242 St Jacques (75005), EE 250B St Jacques (75005), EM Saint-

Dominique (75007), EE 10 Motte Picquet (75007), POL Robert Estienne (75008), EM 22 Rochechouart (75009), EE 9 Blanche (75009), POL 155 Parmentier (75010), EM POL 23 Recollets (75010), EE POL 3 Belzunce (75010), EM Roquette maternelle (75011), EE St Bernard (75011), EM 5 Souzy (75011), EE 35 Godefroy Cavaignac (75011), EM 39 Trois Bornes (75011), EE 165 Bercy (75012), EM 167 Bercy (75012), EE POL 253T Daumesnil (75012), EE POL 19 Marsoulan (75012), EM 59 rue de Reuilly (75012), EE POL 37 Château des Rentiers (75013), POL 2 44 enfants d'Izieu (75013), EE A 40 Jenner (75013), EE B 46 Jenner (75013), EM 46 Jenner (75013), EM 190 Alésia (75014), EE 188 Alésia (75014), EE 12 Alésia (75014), EM 77 Tombe Isoire (75014), EE 19 Blomet (75015), EM 17 Volontaires (75015), EM 5 Lacordaire (75015), EE 7 Lacordaire (75015), EE 197 St Charles (75015), EM Jongkind (75015), EM 64 Chardon Lagache (75016), EE Musset (75016), EM 5 Gustave Zede (75016), EM 15 Bauges (75016), EE Pereire (75017), EM Pereire (75017), EM 90 Bessières (75017), EE 42 Pouchet (75017), EE 61 Clignancourt (75018), POL 14 Simplon (75018), EM 18 Richomme (75018), EE 9 Richomme (75018), EM Dorléac (75018), EE A Françoise Dorléac (75018), EM 20 Eugénie Cotton (75019), EM 2-4 Septième Art (75019), EE 105B Ourcq (75018), POL Claude Bernard 118 MacDonald (75019), EE 40 Manin (75019), EM 40 Manin (75019), EE B 119 Simon Bolivar (75019), POL 166 Pelleport (75020), POL B 4 Pierre Foncin (75020), EM 24 Retrait (75020), EE 291 rue des Pyrénées (75020), EM 9 Mouraud (75020), EE 5 Mouraud (75020), EE B 9 Lesseps (75020), EM 9 Lesseps (75020)

Collèges : Jacques Decour (75009), Louise Michel (75010), Paul Valéry (75012), Auguste Rodin (75013), Buffon (75015), Jean de La Fontaine (75016), Stéphane Mallarmé (75017), Charles Péguy (75019), Henri Bergson (75019), Robert Doisneau (75020)